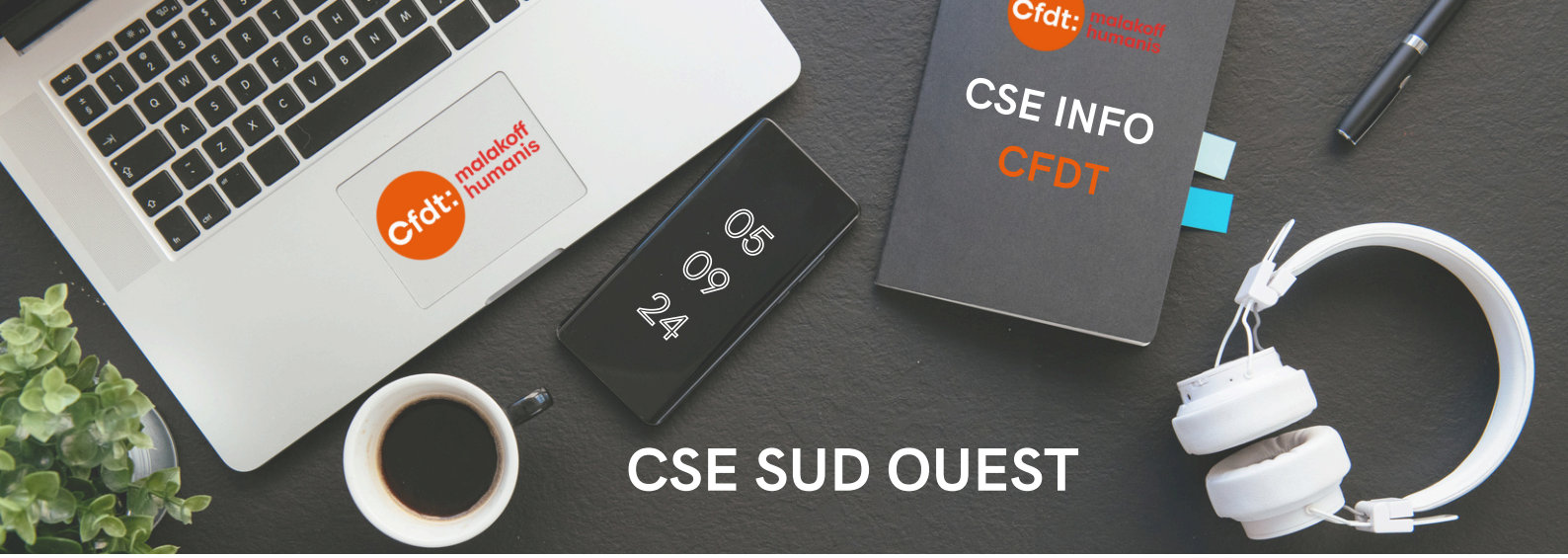


VIE DES SITES

Bilan social 2023



Comme tous les ans, les membres des CSE sont consultés sur le **bilan social de l'année précédente** relatif à leur périmètre.

Il y est présenté, entre autres, la répartition de l'effectif par catégories professionnelles, par âge, par sexe, par classe, le nombre d'embauches, de départs, une partie concerne l'absentéisme… Un avis est demandé aux élus.

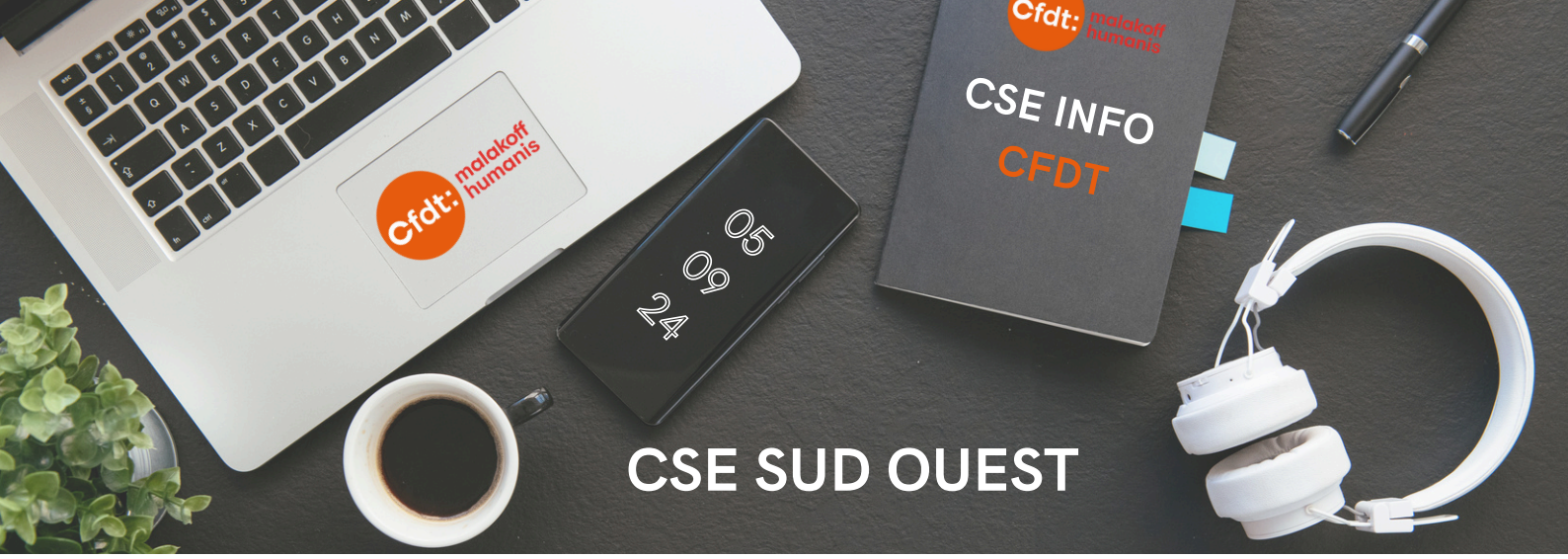
Vous trouverez ci-dessous l'avis motivé des élus **CFDT** :

*« La délégation **CFDT**, après avoir pris connaissance du document « Bilan social 2023 » de notre périmètre, mis à disposition sur la BDESE, et suite aux échanges de la réunion plénière du CSE Sud-Ouest du 2 juillet 2024, fait part des remarques suivantes :*

*Un nombre de **licenciements** de 19 salariés sur 2023 mais **sans distinction** ; un plus serait également **d'avoir l'ensemble des sanctions disciplinaires ;***
*· **Une comparaison, sur plusieurs exercices, difficile** du fait des nouvelles organisations sociales de notre Groupe pourtant, vecteur d'analyses constructives ;*
*· Le nombre d'**embauches des salariés en situation d'handicap** déclaré serait pertinent ;*
*· Une **population vieillissante** avec des sujets d'**interrogation** autour de ce point.*
· Un nombre de 5 salariés décédés, sujet délicat mais bien réel ;

*Les élus **CFDT** **souhaiterait un bilan social commenté** qui irait plus loin que les dispositions légales et ce afin d'avoir un outil d'analyse plus pointu et non simplement un document reprenant des données chiffrées pour remplir des cases, ou prévoyant des annexes, ce qui permettrait d'avoir un document de base légale avec des compléments **reflétant la vie sociale de l'Entreprise**.*
Bien entendu, nous sommes conscients que ces demandes (non exhaustives) devront également être formulées en CSEC.

Au vu de ces éléments, les élus CFDT émettent un avis d'abstention. »



Projet de déménagement des sites de Lyon Récamier et Lyon Deruelle et la prise à bail d'un nouveau site



Tenant compte de la présentation du rapport d'expertise par l'entreprise Technologia, les élus **CFDT** se sont associés à la résolution valant avis. Ils ont ensuite fait la déclaration suivante :

*« La **CFDT** prend note la nécessité de regrouper les espaces de travail des sites de Lyon Récamier et Lyon Deruelle sur un site unique dans le cadre du Schéma directeur immobilier du groupe Malakoff Humanis et du décret tertiaire.*

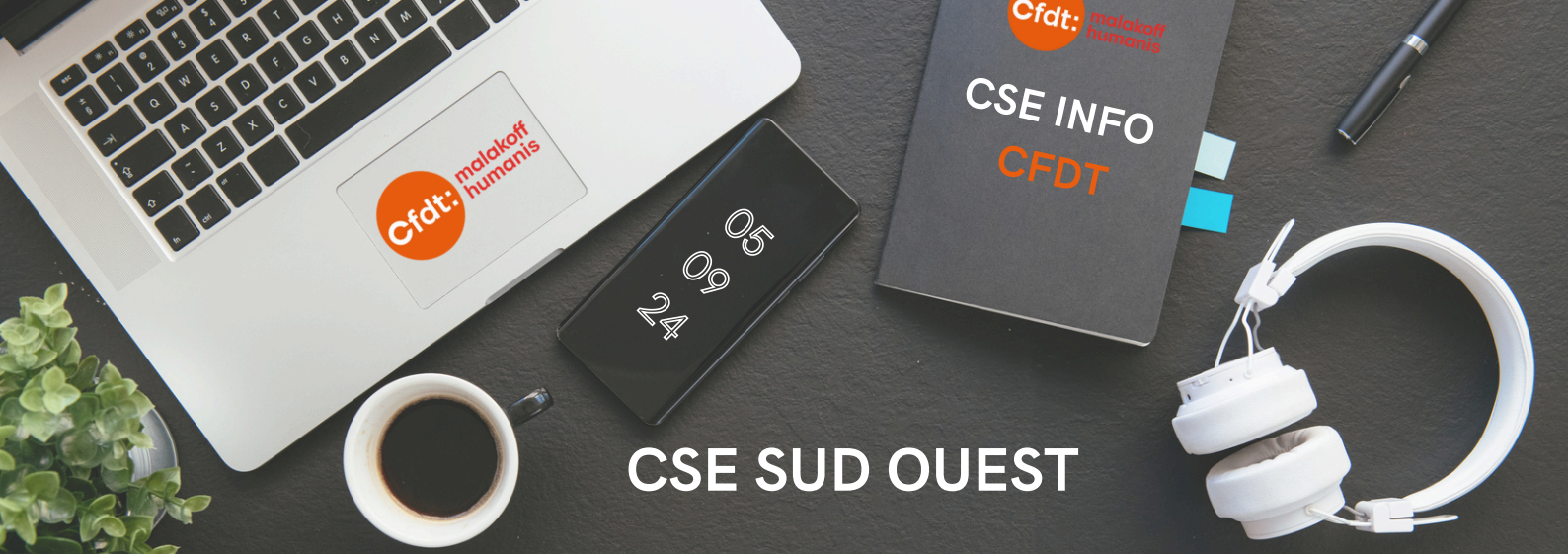
*Les élus **CFDT** remercient les membres du cabinet Technologia pour la qualité des travaux menés et des recommandations inscrites dans le compte-rendu d'expertise.*

*Globalement, même s'il est plutôt rassurant que les salariés ne quittent pas le quartier d'affaires où sont situés les sites actuels, ce qui réduit les impacts, **le nombre de places de parking reste le principal sujet d'inquiétudes** des collègues. En effet, les 30 places annoncées dans l'offre de location ne semblent **pas être adaptées à la réalité du terrain**, pour un site où sont affectés 33 voitures de fonctions. La **CFDT** recommande de louer un nombre de places de parking supérieur au nombre de véhicules de fonction pour ne pas nuire au quotidien des salariés.*

*La **CFDT** note que **la direction s'est engagée à réanalyser le besoin de places de parking** en tenant compte des jours de présence des commerciaux, et qu'il sera possible d'accroître le nombre de places en fonction des tensions.*

*Le **sujet des places est un sujet préoccupant dans tous les projets de déménagement/réaménagement.** La **CFDT** insiste **pour que la direction prévoit un dimensionnement adapté** aux usages des collègues **pour l'ensemble des projets du groupe.***

*Les élus **CFDT** demandent que les recommandations de la résolution du CSE soient prises en compte par la direction dans le déploiement de ce déménagement et en particulier :*
*- Prendre en compte les remontées effectuées à l'occasion des ateliers de co-construction pour **adapter l'organisation cible aux besoins des équipes** de Lyon,*
*- Prévoir une **salle permettant de déjeuner un repas tiré du sac** sur place, avec le matériel nécessaire pour faire réchauffer les plats, telle que les espaces existant actuellement sur le site Deruelle,*
*- Prévoir **un maximum de bureau réglables en hauteur**, plébiscités par nos collègues, en prévention des troubles musculo squelettiques,*
*- Pour le confort thermique, prévoir la **pose des stores intérieurs avant le déménagement** des collègues,*
*- Effectuer régulièrement des **points de suivi avec la CSSCT** Lyon / St-Etienne afin de **réaliser les ajustements** nécessaires au succès du projet, et programmer une **réunion de retour d'expérience** post projet. »*



Projet de déménagement de l'Agence Conseil Retraite de Nantes

Déclaration des élus **CFDT** :

« Ce projet soumis à la consultation du CSE Sud-Ouest porte sur le déménagement de l'ACR de Nantes.
Le projet semble pallier les difficultés rencontrées sur le local actuel.
*La **CFDT** **restera vigilante sur les potentiels impacts sur les salariés** à la suite de ce déménagement.*
La CFDT rendra un avis favorable »

FONCTIONNEMENT DU CSE SUD-OUEST

Résolution relative à l'adoption du Règlement Intérieur du CSE Sud-Ouest

Les élus **CFDT**, malgré leurs volontés de dialogue, regrettent et constatent une fois de plus, **la fin de non-recevoir de la part de la majorité des élus du CSE**.

*« La **CFDT** a envoyé des propositions de modification du RI le 9 août à l'ensemble des élus titulaires et suppléants du CSE SUD OUEST.*

*La **CFDT** **regrette qu'aucune modification proposée n'a été intégrée** au Règlement Intérieur.*

*La **CFDT** aurait souhaité que chaque proposition fasse l'objet d'un débat et d'un vote au sein de l'instance.*

*La **CFDT** **a proposé la création de plusieurs commissions** permettant un suivi collectif du CSE dans le but d'avoir une **vision plus nette des différents travaux** :*

*· Une **commission de suivi des comptes** permettant au CSE de s'assurer du suivi et de la conformité de la gestion de ses comptes,*

*· Une **commission RH** permettant au CSE de s'assurer du respect de la législation relative à la gestion des salariés qui est en constante évolution,*



*· Une **commission RGPD** permettant d'étudier une feuille de route relative à la protection des données du CSE.*

*La **CFDT** a proposé d'**intégrer toutes les Organisation Syndicales** afin de **répartir les nombreuses tâches** et éviter de surcharger toujours les mêmes personnes.*

*Par ailleurs, le fait d'effectuer exclusivement les **réunions en présentiel** sur une commission **nuit au principe d'égalité** et vient à l'encontre des dispositions prévues dans l'accord d'organisation sociale, ce qui n'est **pas acceptable pour la CFDT**.*

Pour toutes ces raisons, la CFDT rendra un avis défavorable pour l'adoption en l'état du RI.»